

1

Introduction et problématique

Le pluralisme médiatique se confirme de jour en jour en Afrique depuis les processus démocratiques entamés au début des années 1990. Ces mutations ont entraîné la libéralisation des médias dans la plupart des pays et conduit à l'émergence de nouveaux pôles d'expression dans l'espace public. Le nombre de citoyens ayant accès à l'information s'est considérablement accru avec la multiplication des titres de presse et des stations de radios rendue possible par l'émergence d'un secteur privé dans ce domaine.

Le monopole d'Etat, longtemps la seule référence en matière de gestion des médias, s'est écroulé au profit de l'initiative privée sous des formes variables selon les Etats. Dans ce contexte de transition démocratique, la bonne gouvernance repose sur un certain nombre de principes : gouvernement représentatif et participatif, responsabilité des représentants élus, primauté du droit, justice indépendante, liberté d'expression et de presse etc. Les médias, dans ce nouvel environnement, sont supposés jouer un rôle capital dans la mise en œuvre des politiques nationales de bonne gouvernance à travers trois fonctions majeures :

- la fonction de forum civique en donnant la parole à toutes les composantes de la société ;
- la fonction de mobilisation sociale en contribuant à l'engagement civique et à la participation citoyenne ;
- la fonction de veille, d'observation et de contrôle des différents pouvoirs, en permettant de garantir la transparence et l'imputabilité des pouvoirs publics.

A la faveur de cette démocratie naissante, peut-on dire que les médias contribuent à la prise de parole citoyenne ? Sont-ils des canaux par lesquels s'expriment les acteurs sociaux, les communautés de base et les groupes

marginalisés ? Les journalistes, producteurs de contenus informatifs proposent-ils des messages à même de conforter le IV^e pouvoir de la presse ?

Dans la présente étude, la problématique vise à cerner les préoccupations suivantes à travers l'analyse de contenu de trois quotidiens burkinabè : un organe public, *Sidwaya* et deux privés, *L'Observateur Paalga* et *Le Pays*. Quelle est l'attitude de ces journaux vis-à-vis de la démocratie et quelle prise de position peut-on entrevoir par rapport à la gouvernance, à l'expression citoyenne et à la promotion des droits de la personne humaine et des groupes spécifiques ?

Cette interrogation constituera la première étape de l'étude et permettra d'identifier les caractères socioprofessionnels qui affectent le traitement de l'information de presse sur les questions relatives à la gouvernance et à la démocratie. Il s'agit de montrer de quelle manière les journalistes burkinabè traitent l'actualité, comment ils placent les faits de gouvernance et de liberté dans leur contexte et circonstances et jusqu'où ils observent la distanciation nécessaire dans leurs rapports aux événements nationaux. Par ailleurs, cette première étape sera consacrée à l'examen de l'engagement réel du journal concrétisé par les signatures au bas des articles. En dehors des comptes rendus factuels, l'accent sera mis sur les articles d'analyse considérés comme les fleurons des genres journalistiques en ce qu'ils apportent aux événements d'actualités la plus forte valeur ajoutée possible. L'analyse dépassant le fait pour expliquer, éclairer, lui donner un sens, l'exploration des contenus révélera à la fois le registre dans lequel baignent les divers écrits et les acquis socioculturels des hommes de la presse.

La deuxième étape de cette étude portera sur l'expression citoyenne par voie de presse. Une relation plus ou moins forte s'établit entre récepteurs et émetteurs des informations où la confiance occupe une place importante. En observant le contenu des tribunes libres animées par les lecteurs citoyens, on peut prendre la mesure du degré de satisfaction et de proximité de ces derniers avec les journaux d'information. « Consubstantiel au fonctionnement démocratique de la société, le journal ne peut être réduit à la seule valeur marchande » (Agnès 2000:47).

Ce qui justifie les deux rôles fondamentaux des journaux dans une société : être d'abord un canal explicatif des événements et être ensuite un contre pouvoir à l'égard des diverses composantes de cette société.

En quoi alors, les lecteurs citoyens utilisent-ils les journaux comme des tribunes d'interpellation démocratique, des courroies de transmission de leurs opinions et jugements sur le fonctionnement des pouvoirs publics établis ? En d'autres termes, les journaux sont-ils des espaces de totale liberté pour les citoyens et quels types de courrier des lecteurs sont publiés dans le but de contribuer au processus décisionnel démocratique ? Qui produit les communiqués et points de vue émanant de la société des lecteurs ? S'agit-il de groupes éphémères non constitués juridiquement, de personnes physiques, d'organisations de toutes sortes, de personnalités morales ? Quels types de messages proposent-ils dans leurs écrits ? Et dans quels genres peut-on les catégoriser ? L'analyse permettra de cerner les formes, les périodicités, les caractéristiques et la corrélation entre les genres proposés et les origines identitaires de leurs auteurs.

Enfin, dans une troisième phase, l'étude mettra l'accent sur la question des droits de la personne, y compris ceux des groupes spécifiques. Cette phase sera une évaluation de la place réservée à la pratique des droits humains, tant dans la production journalistique que dans le courrier des lecteurs citoyens. Que disent les journaux, quelles représentations véhiculent-ils sur les droits inaliénables reconnus aux êtres humains ? Pour ce faire, il s'agira d'explorer le contenu des messages y relatifs à partir de variables intrinsèques. Tels les sujets des messages, les personnes dont il est question, la nature des éléments d'information, les genres ou formes des messages, l'identité des auteurs des messages, les sources d'information ou d'inspiration des écrits publiés. Autant d'éléments qui permettront de situer la portée du discours de presse sur les droits de la personne et des groupes spécifiques. Il sera question également des problèmes de sécurité, de violence, d'exclusions sociales et de pratiques sociales non conformes aux principes d'équité et de justice.

Et comment les lecteurs citoyens réagissent-ils dans les tribunes de la presse ? Au respect des droits humains et quel degré d'adhésion peut-on entrevoir dans les contenus de ces écrits ?

Méthodologie

Les messages contenus dans les journaux ont une signification sociale. Ils ont une structure, un but, une portée, des conséquences etc. Par ailleurs, il existe une correspondance plus ou moins systématique entre les écrits de presse et le contexte démocratique. La nature et les significations qu'ils

véhiculent « portent la marque de leurs conditions de production et contiennent les indices de leurs conditions de réception » (Bonville 2000:15).

L'analyse de contenu s'intéresse à tous les types de messages écrits dans les trois quotidiens : *Sidwaya*, *Le Pays*, *L'Observateur Paalga*. Elle vise la description des attributs des messages autour de deux questions fondamentales : *quoi ?* et *comment ?* La première concerne le thème, l'objet, en l'occurrence l'expression citoyenne et les droits de la personne. La seconde concerne la manière dont les écrits sont présentés. Pour ce faire, l'analyse consiste à mettre en relation les messages avec les caractères connus de la démocratie et des droits de la personne. Il s'agit aussi d'établir leur rapport au contexte de production. Autrement dit, les journaux étudiés adaptent-ils leurs contenus aux valeurs dominantes dans la société ou à l'idéal démocratique ?

Au-delà de ces considérations, l'analyse répondra à la question de savoir qui est émetteur dans le but de connaître l'identité des personnes qui s'expriment, et celles des sources d'information.

Sont-ce les journalistes qui parlent en leurs noms ou prêtent-ils leurs voix ou leurs plumes à des institutions, à des auteurs sociaux? Cependant, l'analyse de contenu peut révéler des caractères, des tendances, des significations qui échappent à leurs auteurs, tout comme elle peut révéler des indications sur la société dans laquelle les messages sont produits.

Pour réaliser la présente étude, plusieurs étapes ont été observées : la préparation de l'analyse, le traitement des données et enfin l'interprétation des résultats. De façon opératoire, l'analyse de contenu n'est possible que sur la base d'un travail de sélection du nombre de messages.

Ainsi, la période d'étude s'étend sur 12 mois allant de juillet 2006 à juin 2007 pour les trois quotidiens. Ensuite, dans cette sélection, seuls les 5 derniers numéros de chaque mois ont été retenus à partir desquels la population a été établie. « En analyse de contenu, la population est constituée de l'ensemble des messages dont l'analyste désire connaître les caractères. Cette population doit faire l'objet d'un choix judicieux et satisfaire à des critères de pertinence, d'homogénéité, et d'exhaustivité » (Bonville 2000:102).

La population retenue est pertinente en ce que tous les messages se rapportent à la problématique de la recherche sur l'expression citoyenne et la promotion des droits de la personne dans le contexte du Burkina Faso. Elle respecte aussi le caractère d'homogénéité puisque les contenus étudiés

ont été sélectionnés pour ne retenir que les articles qui traitent des questions relevant de l'objet d'étude. Enfin, la population est exhaustive en ce sens que l'analyse porte sur tous les contenus pertinents et produits sur la période considérée par les trois quotidiens. En termes d'échantillon, il s'agit des sous-ensembles de messages tirés de la population étudiée. Ils présentent les qualités de pertinence et d'homogénéité et constitués sont de façon empirique ou raisonnée. Il s'agit de construire lesdits échantillons à partir de considérations rationnelles objectives.

Ainsi, trois sous échantillons ont été constitués :

- celui portant sur la production journalistique elle-même et traitant des deux volets de l'étude à savoir l'expression citoyenne et la promotion des droits de la personne ;
- celui portant sur les écrits émanant des lecteurs citoyens et de la société civile et traitant de l'expression citoyenne ;
- celui portant sur les écrits provenant des lecteurs citoyens, organisations de la société civile et des institutions et traitant des questions de droit de la personne humaine, des groupes spécifiques et marginalisés.

L'unité d'échantillonnage dans cette étude est l'article au sens large du terme englobant le communiqué de presse, les genres journalistiques, les lettres des lecteurs ou tout type de message susceptible de devenir unité d'échantillonnage. De quelle manière les messages seront-ils découpés, dénombrés et mesurés ? Le mode d'enregistrement retenu est l'unité thématique, c'est-à-dire le contenu des articles ayant une relation avec l'un des volets de l'étude. En l'occurrence, les passages correspondant à l'un ou l'autre volet, peu importe leur longueur (article complet, brève, filet, commentaire, éditorial...) constitueraient des unités thématiques. L'échantillon final ou le corpus est ici l'ensemble de messages ou d'écrits sur lequel portent les opérations de catégorisation. « Les catégories désignent des groupes de messages possédant les attributs communs différents des attributs que possèdent les autres groupes » (Bonville 2000:146). Ce sont donc les articles ou écrits présentant des propriétés communes.

Ainsi, les règles de catégorisation utilisées, par souci de commodité, se résument à la nature des contenus des messages publiés. Cette catégorisation dégagera des informations nouvelles concernant l'ensemble de la production de la presse quotidienne burkinabè. Pour mettre en relief ces significations,

l'analyse fera appel à une approche quantitative (fréquences, effectifs...) et qualitative (interprétation des résultats avec les facteurs de cause et de contexte).

Pour procéder à ce travail de recherche, il s'avère nécessaire de s'accorder sur le cadre conceptuel à partir duquel l'analyse du contenu sera faite.

Cadre conceptuel

Dans le souci de cerner la problématique de l'expression citoyenne et celle des droits de la personne, des éléments d'identification ont été retenus pour donner un caractère opératoire aux deux concepts de base. Pour ce faire, des sujets traités dans les quotidiens se rapportant aux volets de l'étude ont été jugés pertinents.

Que faut-il entendre par l'expression citoyenne ? Dans le cadre de cette étude, il s'agit des avis, jugements et opinions sur les questions relatives à ce qui suit :

- le pouvoir exécutif ;
- le pouvoir législatif ;
- le pouvoir judiciaire ;
- la sécurité publique ;
- les libertés individuelles et collectives ;
- les droits et devoirs des citoyens ;
- les relations du Burkina Faso avec les autres Etats ;
- la presse ;
- les priorités de développement ;
- les actions publiques ;
- la gestion publique ;
- les mœurs et pratiques des dirigeants et responsables administratifs ;
- le fonctionnement des services publics.

Et que faut-il entendre par droit de la personne ? La présente étude a retenu tout ce qui se rapporte à la promotion, la dénonciation et l'interpellation des pouvoirs publics ou de la société dans son ensemble sur les sujets suivants :

- la sécurité des citoyens ;
- les droits de la femme ;
- les droits des enfants ;
- les conditions des groupes vulnérables (personnes vivant avec le VIH, les exclus, handicapés...);
- les traitements dégradants et les atteintes à l'intégrité physique de la femme ;
- les violences faites aux femmes ;
- la liberté de culte ;
- les exécutions extrajudiciaires ;
- les détentions préventives ;
- les conditions carcérales ;
- les infractions ;
- la protection des biens ;
- la protection de la vie humaine ;
- l'égalité des citoyens ;
- la protection des mœurs ;
- le droit au travail ;
- la protection de la famille ;
- le droit à la santé et à l'éducation ;
- la liberté d'association ;
- le droit de grève et la liberté syndicale ;
- la garantie de la propriété intellectuelle.

Nous présenterons d'abord l'attitude des quotidiens burkinabè vis-à-vis de la démocratie et leurs prises de position par rapport à la gouvernance, à l'expression citoyenne et aux droits de la personne (I), ensuite l'expression citoyenne par voie de presse (II) et enfin les droits de la personne dans la presse (III).

